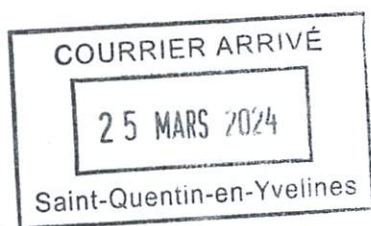


Paris, le 11 mars 2024



Monsieur le Président
Jean-Michel FOURGOUS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-
QUENTIN-EN-YVELINES
1 rue Eugène Hénaff
BP 10118 – 78192 TRAPPES CEDEX

N/ Réf. : 2024_ST_050_LM_LB

**Objet : Modification n°1 du PLU de MAUREPAS
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAUREPAS. Le dossier a été reçu au siège de notre Compagnie le 7 février dernier.

Cette modification a notamment pour objet de créer une nouvelle orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur « Marnière », de remanier celle du secteur « Pariwest », de supprimer l'emplacement réservé n° 1 et de procéder à divers ajustements mineurs du règlement écrit.

Ces changements étant sans incidence notable sur l'agriculture, notre Compagnie émet un avis favorable sur cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by  yousign